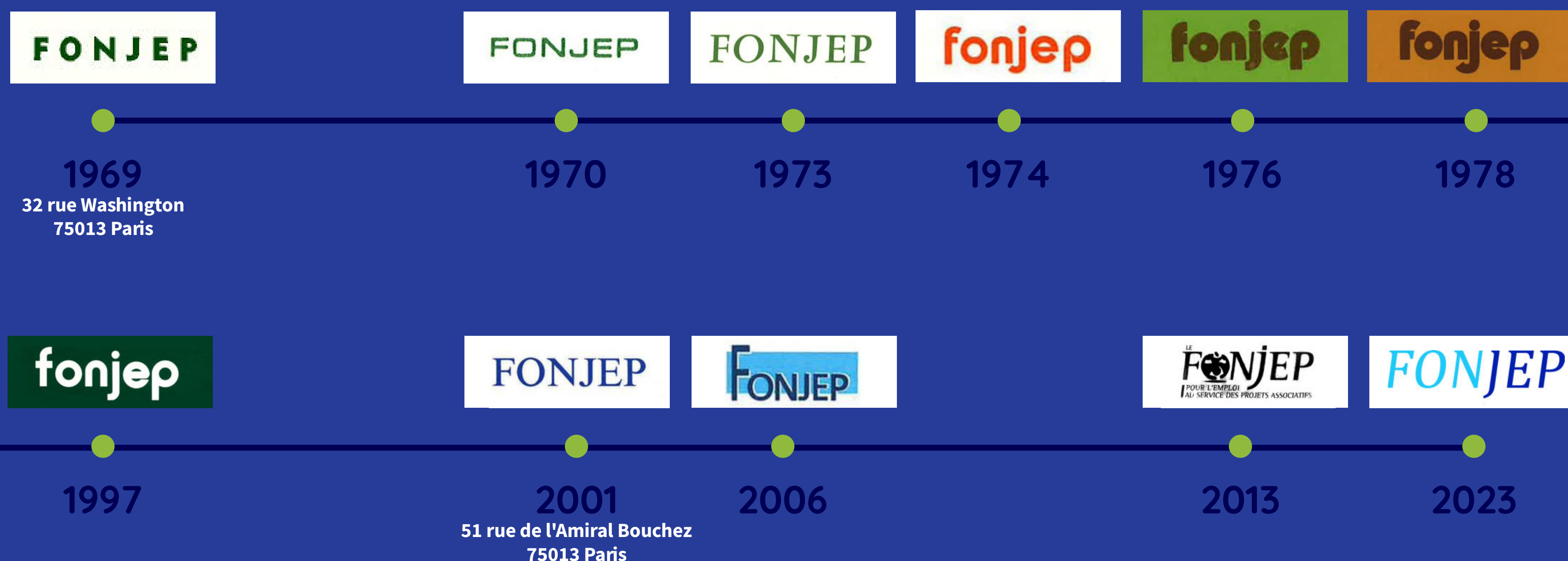


FONJEP 1964-2024

60 ANS D'ACTION POUR L'ÉDUCATION POPULAIRE

Le Fonjep célèbre en 2024 ses soixante ans. À cette occasion, nous avons fait le vœu de mettre en lumière six décennies d'engagement aux côtés des associations, de l'État et des collectivités territoriales. Cette exposition a pour vocation de donner à voir une partie de l'histoire des mouvements d'éducation populaire à travers des documents d'archives déposés ou donnés par les associations elles-mêmes.



FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire

1964

LA NAISSANCE

Les associations, l'État et les collectivités s'emparent de l'épineuse question de l'employabilité, de la rémunération et de la qualification des animateurs. Pour y répondre, ils créent le Fonjep le 31 janvier 1964 afin de garantir un soutien financier continu et régulier co-alimenté par les pouvoirs publics. Il s'agit d'une association paritaire, dont le conseil d'Administration est composé de membres de droit et de représentants d'associations (ces derniers étant élus par l'Assemblée générale) mais où, statutairement, les postes de président et de trésorier sont réservés à des élus associatifs.

PROJET

STATUTS DU FONJEP

TITRE I - BUT ET COMPOSITION.

Pan. 9
Article 1 - Sous la dénomination de "FONDS DE COOPERATION DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE" (F O N J E P) il est créé une association conformément à la loi du 1er Juillet 1901.

10 km En outre
Article 2 - Dans le cadre des objectifs généraux fixés par le plan d'équipement et de modernisation, le F O N J E P a pour but principal de faciliter la rétribution ~~et~~ la formation d'éducateurs permanents employés pour la gestion et l'animation d'équipements créés ou pris en charge par des organisations de Jeunesse et d'Education Populaire. ~~Accessoirement~~ *il vise à* faciliter dans la mesure de ses moyens, la rétribution et la formation de tous autres éducateurs permanents employés par les organisations de Jeunesse et d'Education Populaire. *même en cas de faute*

Les associations demandant à bénéficier de l'aide du F O N J E P doivent s'engager à assurer sur leurs ressources propres une part du traitement qui ne saurait être inférieure à 50%. Les collectivités demandant à bénéficier de l'aide du F O N J E P doivent s'engager à verser au F O N J E P une part du traitement dans la proportion suivante :

- 25% ⁰⁴ au cours de la première année de la création du FONJEP (1964),
- 30% au cours de la deuxième année de la création du FONJEP (1965),
- 40% au cours de la 3ème année de la création du FONJEP (1966),
- 45% au cours de la 4ème année de la création du FONJEP (1967),
- 50% au delà de la 4ème année de la création du FONJEP (1968).

Dans le cas de conventions
 Dans le cas où sont en cours des contrats passés entre la F.A.M.J.C. et des Communes les participants indiqués ci-dessus ssi n'entreront en vigueur qu'au 1er Janvier 1965.

Article 3 - Son siège est à PARIS.

Article 4 - La durée de l'association est illimitée. *limitée provisoirement jusqu'en 1970 inclus.*

.../...

Statuts annotés,
 probablement par Lucien Trichaud.
 © Archives du Fonjep,
 Archives nationales, 2010055/1, 1964.

Récépissé de déclaration du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire F.O.N.J.E.P.
 © Archives du Fonjep, Archives nationales, 2010055/1, 1964.

PREFECTURE DE POLICE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cabinet du Préfet

Récépissé de Déclaration d'Association

Sous-Direction Administrative

(Loi du 1er Juillet 1901. - Art. 5)

2^e BUREAU

(Ce numéro devra être rappelé dans toutes les communications adressées à la Préfecture de Police).

A la date du 9 Avril 1964

Monsieur TRICHAUD Lucien

demeurant à PARIS (19^e)

rue de Rébeval, n° 52

a effectué la déclaration d'une association portant la dénomination de " FONDS DE COOPERATION DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE F.O.N.J.E.P. "

et dont le siège social est fixé à PARIS (9^e)

rue de Châteaudun, n° 39

Il a déposé à l'appui de cette déclaration :

- 1^o Deux exemplaires des statuts de l'association ;
- 2^o La liste des personnes chargées de l'administration ou de la direction de l'association ;
- 3^o Un registre

Le présent récépissé a pour unique objet de constater le dépôt de la déclaration et des pièces annexées, sans préjuger en quoi que ce soit la légalité de l'association.

Pour le Préfet de Police :

LE CHEF DE BUREAU,

Lucien Trichaud

1974

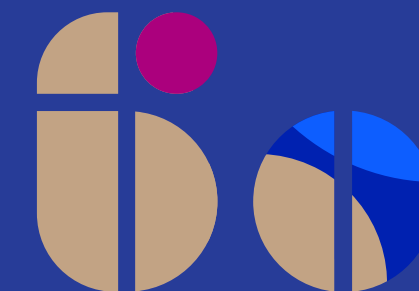
Programme d'un stage de formation d'animateurs.

© Archives de l'Institut national tertiaire social et de la formation continue (Infac), Archives nationales, 19900211/4, [1977].

l'animateur idéal portrait robot



FONJEP 1964-2024
60 ANS D'ACTION
POUR L'ÉDUCATION
POPULAIRE



Dessin représentant l'animateur-ricidéale.

© Archives des Francas, Archives départementales du Val-de-Marne, 547J1160, sd.

stages de formation d'animateurs

POUR UNE CULTURE QUI SOIT PLUS UNE SENSIBILITÉ AUX DIFFÉRENTES FORMES D'EXPRESSION DE LA VIE QU'UNE ACCUMULATION DE CONNAISSANCES

DYNAMIQUE

POUR BRISER SON ISOLEMENT ÉVITER LA SCLÉROSE ET LA TRANSFORMATION D'UN ENSEIGNEMENT VIVANT EN CLICHÉS
L'ANIMATEUR DISPOSE :

FORMATION ARTISTIQUE

SENSIBILISATION

à la peinture
à la musique
à la poésie

Une initiation à partir d'une expérience concrète de la vie :

- de l'affiche à la peinture
- de la musique de film à la grande musique
- de la série noire à la littérature
- de la chanson des rues à la poésie

EXPRESSION

Ouvrir les voies d'une libération de l'individu en même temps que lui développer ses facultés d'imagination et de fantaisie créatrice.

Entraînement aux techniques d'expression artistique : théâtre, mime, danse, chant, marionnettes, ombres, photographie, décoration.

RÉALISATION

Expérience pratique de l'enseignement reçu.

A partir de thèmes originaux littéraires, musicaux ou picturaux, création d'un spectacle utilisant les disciplines ci-dessus.

Étude de la mise en scène, des éclairages, de la sonorisation, des décors, des costumes, de l'accueil du public.

CONFRONTATION

Rencontre avec des professionnels, écrivains, journalistes, peintres, poètes, musiciens, artistes de variétés, comédiens.

Visites de musées.

Sorties spectacles suivies de discussions.

FORMATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

SENSIBILISATION

Aux réalités économiques
politiques
sociales

A travers les études des chercheurs les plus qualifiés dans les différentes sciences humaines.

- du budget familial aux comptes de la nation
- de la fiche de paie à la découverte de l'entreprise et des mécanismes économiques internationaux
- de la commune à la vie de la nation
- de l'information quotidienne aux grands problèmes mondiaux

EXPRESSION

Donner aux stagiaires l'expérience nécessaire aux problèmes que pose l'action.

- Entraînement à la prise de parole
- La dynamique de groupe
- Animation d'un cercle d'études de réunions de tous genres de veillées débat
- Rédaction de tracts, d'articles, de communiqués
- Utilisation d'appareils audio-visuels

RÉALISATION

Application pratique des méthodes d'enquête :

- Enquêtes participation
- Monographies
- Expérience de gestion d'une collectivité

CONFRONTATION

Rencontres de sociologues, psycho-sociologues, économistes, militants et responsables d'action syndicale et sociale.

Visites techniques de réalisations modernes : industries pilotes, centres de recherches scientifiques, transports et communications, urbanisme, etc...

Prise de contact avec les Institutions Européennes. Voyages d'études dans les différents pays de la communauté.

D'UN COMITÉ DE COORDINATION

qui l'assiste de ses conseils, étudie ses projets, établit un dossier de ses réalisations, détache auprès de lui si nécessaire un conseiller technique.

D'UNE DOCUMENTATION

conçue spécialement pour ses besoins : montages audio-visuels, films, discothèques, fiches documentaires bibliothèque.

D'UNE ÉQUIPE CULTURELLE

chargée d'organiser des sessions en Province avec des spécialistes de chaque discipline

D'UNE ORGANISATION DE SPECTACLES DE QUALITÉ

spectacles de variétés, concerts, théâtre, conférences qui lui seront proposés **compte tenu de ses possibilités financières.**

PRIS SUR LE VIF : Pantomime - Spectacle de fin de stage.



1974

L'EXPANSION

La France des Trente Glorieuses s'industrialise dans tous les domaines. L'État amplifie la politique de planification lancée par le général de Gaulle. Les associations JEP, organisées depuis les années 1960, tirent des sonnettes d'alarmes : la rationalisation économique et budgétaire ne risque-t-elle pas de sacrifier le travail social et culturel du tissu associatif ? Surtout, les crises économiques qui frappent le monde en voie de mondialisation viennent mettre davantage en péril les projets des associations.

Communiqué n°5

VICTOIRE
de la JEUNESSE
et des TRAVAILLEURS

LE 9^{ème} RELAIS INTERNATIONAL DE LA JEUNESSE OUVRE SES PORTES le 14 Juillet 1977

PENESTIN

DANS LA PALETTE BIGARREE DES REALISATIONS DE LA JEUNESSE EN 1977 UNE VICTOIRE BRILLE DE MILLE FEUX : L'OUVERTURE DU 9^{ème} RELAIS INTERNATIONAL DE LA JEUNESSE A PENESTIN EN BRETAGNE. C'EST UN SUCCES DE CENTAINES DE JEUNES OUVRIERS, LYCEENS, MAIS AUSSI DE PARENTS, D'AMIS AUJOURD'HUI MILITANTS DANS DES ASSOCIATIONS POPULAIRES OU DES SYNDICATS, DE VIEUX COPAINS DE TOUJOURS QUI, AVEC LES C.L.A.J., PENSENT QU'EN 1977 LA JEUNESSE N'EST NI TRISTE, NI MOROSE MAIS QU'ELLE MARCHE SUR LES PAS DE SES AINES DE 36, ALLANT AU DEVANT DU SOLEIL.

3900 *courtes* **20** *Journées* **50** *prets sans*
de soutien *de travail* *inberet*

REALISE PAR DES CENTAINES DE CORAINS
EUX MEMES

claj 69 rue condorcet Paris 9
tel TRU 59 46

Affiche de la Fédération nationale des clubs de loisirs et d'action de la jeunesse (FNCLAJ) / Archives de la FNCLAJ.
© Archives départementales du Val-de-Marne, 567J46, 1977.

Affiche de la Fédération nationale des clubs de loa Affiche du CNAJEP / Archives du CNAJEP.
© Archives départementales du Val-de-Marne, 537J102/1, sd.

MENACE
sur la Jeunesse
et l'Éducation Populaire



Le VI^e Plan

réduit ou supprime les crédits
DE 78 ORGANISATIONS !

POURTANT... leur travail est considérable, essentiel !

VENEZ A L'EXPO
20-21 JUIN - PLACE G^{de} DE GAULLE

C. N. A. J. E. P.

COMITE NATIONAL DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'EDUCATION POPULAIRE

AFFICHES G. CASTRÉ, CARCASSONNE

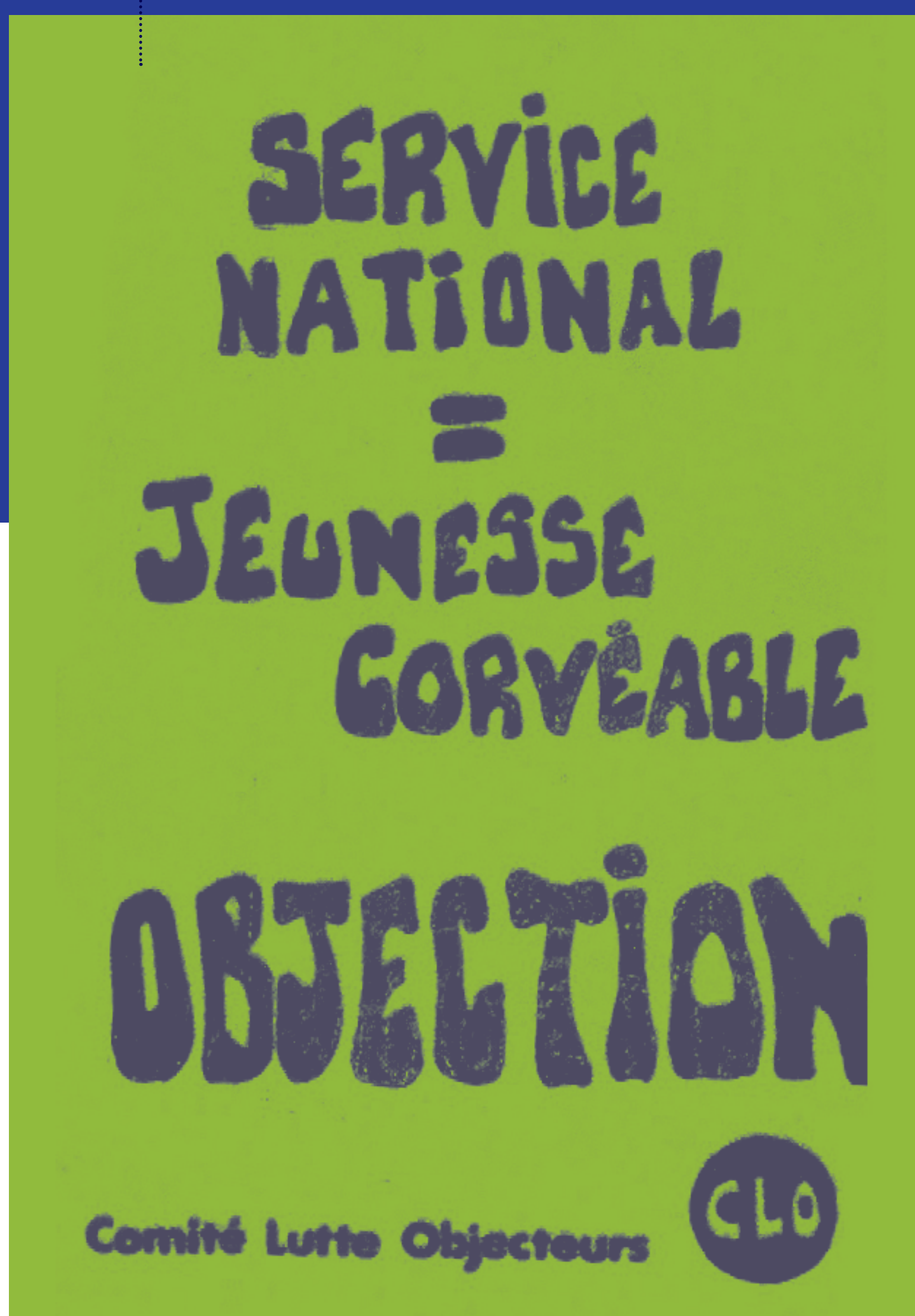
1984

L'OUVERTURE

La France et les AJEP s'ouvrent sur le monde dans une logique d'aide et d'éducation au développement. Elles prônent, en ce sens, des valeurs et des combats qui ont retrouvé une inquiétante actualité aujourd'hui. En parallèle, les ressources du Fonjep augmentent considérablement. Son pilier institutionnel s'élargit puisqu'il est rejoint par les ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et enfin de l'Europe, des Affaires Étrangères et de la Culture.

Affiche contre le service national.

© Archives du Comité de lutte objecteurs (CLO),
Archives nationales, cotes, sd.



Affiche du Comité laïque pour l'éducation au développement (CLEED)

© Archives du CLED, Archives départementales du Val-de-Marne, 512J796, sd.



Comite Laïque Pour l'Education au Developpement

* COMITÉ D'ACCUEIL

* C. E. M. E. A.

* E. E. D. F.

* F. E. N.

* F. F. C.

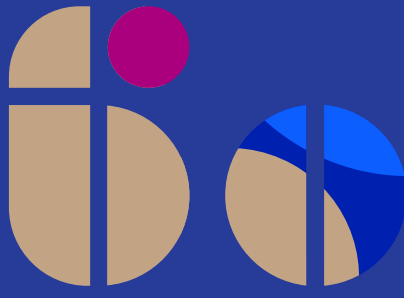
* F. O. E. V. E. N.

* L. F. E. E. P.

* MISSION LAIQUE FRANCAISE

* O. C. C. E.

* S. N. I. -Pegc



1994

Introduction au symposium
"L'éducation à la paix" organisé par La Ligue
de l'enseignement les 9,10 et 11 octobre 1987.

© Archives de La Ligue de l'enseignement,
Archives nationales, 20140057 794-1, 1987..

—ON

PEUT-ON DEFINIR L'EDUCATION A LA PAIX ?

Définir l'éducation, c'est faire l'inventaire quantitatif et qualitatif de " l'ensemble des moyens à l'aide desquels on dirige le développement d'un être humain. "

Cette définition du dictionnaire Robert appliquée à la paix, nous permet de dresser une liste de moyens d'enseignement, choisis autour du concept de la paix, les conflits, les racismes, les Droits de l'Homme :

Bibliographie
Lieux de formation
Associations
Exemples d'actions menées
Outils variés (disques, films, etc ...) *

S'en tenir là, serait limiter l'éducation à la paix à une spécialisation de l'acte éducatif, que chacun pourrait dispenser à la manière des arts ou des mathématiques.

L'éducation à la paix n'est pas une matière supplémentaire qui viendrait alourdir les programmes scolaires, mais un " supplément d'âme ", une prise de conscience neuve qui imprègne et traverse tout acte éducatif.

La spécificité de l'éducation à la paix, tient en ce qu'elle est fondée sur des VALEURS que l'éducateur - enseignant ou non - cherche à promouvoir. N'est-il pas urgent de répondre aux aspirations philosophiques et morales qui émergent de différents horizons de la société, en particulier chez les jeunes ? Cette société malade dont tout le monde se plaint et pour laquelle chacun est en quête de remèdes, des plus offensants pour la personne humaine aux plus respectueux des différentes sensibilités.

Ces valeurs pourraient être : le respect de l'individu(e), le développement du sens de l'échange et du partage, la promotion

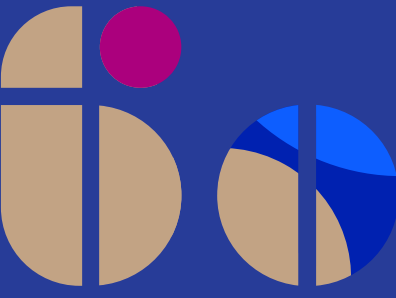
de l'esprit de tolérance, la découverte de l'autre, la réflexion sur le sens de la responsabilité individuelle ou collective dans ses rapports avec le groupe. Toutes convergent vers l'apprentissage de la maîtrise d'une résolution non-violente des conflits.

Cette énumération des valeurs promues, permet de réfléchir à la finalité de l'utilisation des moyens éducatifs, lesquels sont diversifiés et liés au vécu quotidien. Cela requiert du temps et une motivation de l'éducateur, ainsi que le consensus de tous les partenaires de l'éducation. Que ces partenaires soient la famille, le quartier, la hiérarchie ou les pouvoirs en place, tous sont à convaincre. Le meilleur argument n'est-il pas l'exemple de celui qui ose pratiquer l'éducation à la paix ?

Il faut beaucoup de force intérieure pour faire prévaloir des valeurs de paix car, J. Jaurès le disait déjà :

" On n'enseigne pas seulement ce que l'on sait ou ce que l'on croit savoir, on n'enseigne que ce que l'on EST. "

(* Cette liste n'est qu'approximative. Aidez-nous à l'enrichir.)



2004

Le Fonjep quant à lui, entreprend une quête pour évaluer son impact. Les conclusions des différents partenaires sont éloquentes : L'aide Fonjep ne se contente pas de reconnaître les projets, elle structure également les activités associatives et stimule la création d'emplois. La décennie voit également la création de deux pôles au sein du Fonjep : la Solidarité internationale et la conservation des archives JEP.

Cahier de doléances des enfants et des jeunes rédigé à l'occasion de l'opération « Citoyenneté des mineurs »

© Archives des Francas, Archives départementales du Val-de-Marne, 547 J 921/1, 1989.

Affiche présentant les initiatives de Francas pour célébrer le bicentenaire de la Révolution française © Archives des Francas, Archives départementales du Val-de-Marne, 547 J 1202/3, 1989.

1789 - 1989 : BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE : LES INITIATIVES DES FRANCAS

QUINZAINE DE PROMOTION
Nov. 88 :

Montrer à l'opinion et aux pouvoirs publics le rôle spécifique des activités de loisirs dans la formation des citoyens.

CITOYENNETE AU QUOTIDIEN
Juil. 88... 89...

Doter aux jeunes l'occasion d'exercer leur citoyenneté en assumant des responsabilités notamment dans leurs activités de loisirs.

CITOYENNETE SANS FRONTIERE
Juil. 89 :

Rencontres internationales des 12/15 ans autour des thèmes :
- la Révolution Française,
- les Droits de l'Homme et du Citoyen.

LA CITOYENNETE C'EST D'ABORD UN ETAT : ETRE MEMBRE DE LA CITE

Cet état donne à chacun des droits et des devoirs qui impliquent que chacun puisse avoir les possibilités matérielles et humaines d'exercer les uns et d'assurer les autres.

PASSEPORT POUR LA CITOYENNETE
Nov. 89 :

30ème anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Enfant.
Des concours nationaux permettent aux jeunes mineurs de découvrir les institutions locales.

LA CITOYENNETE C'EST ENFIN UNE MANIERE DE VIVRE LA CITE

C'est à la fois profiter de son autonomie et préserver celle des autres. C'est aussi bien assumer ses responsabilités et ses devoirs qu'exercer ses droits. C'est enfin accroître la compétence des autres que faire prévaloir la sienne.

JOURNEES D'ETUDE
Mai & Nov. 89 :

30ème anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Enfant.
A partir d'expériences, étude de propositions concernant les pratiques de la citoyenneté par les enfants, et les jeunes, et les droits des mineurs.

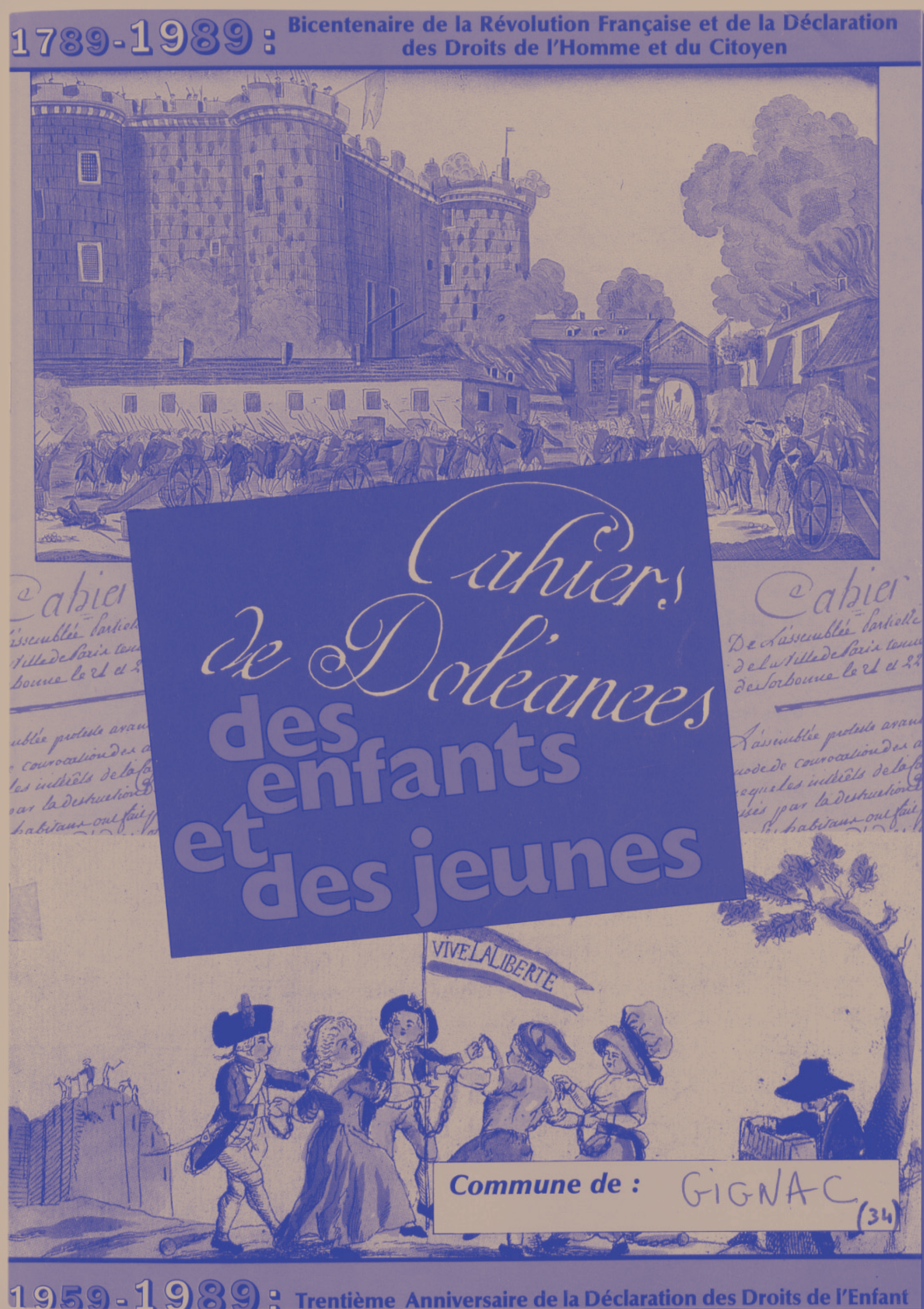
LA CITOYENNETE C'EST ENFIN UNE DYNAMIQUE

Elle se vit quotidiennement car le citoyen n'est pas manifestation occasionnelle mais comportement quotidien. Elle s'apprend à l'école, à l'apprentissage, progressivement. Elle se fait au point de découvrir, s'apprendre et se comprendre en agissant. Elle se fait dans le champ de la vie sociale, elle se fait au fur et à mesure que le citoyen acquiert ses compétences nouvelles.

UN THEME...DES ACTIVITES... NOS OBJECTIFS :

- Permettre à des enfants et à des adolescents de découvrir et d'apprendre leur citoyenneté en l'exerçant.
- Permettre à l'opinion et aux pouvoirs publics de prendre conscience de la capacité des enfants et des adolescents à participer à la vie sociale.

LA CITOYENNETE DES MINEURS



2004

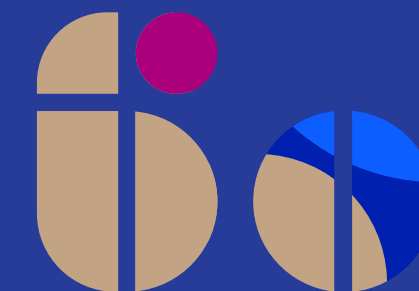
L'ACTION SOCIALE

Les AJEP, contre vents et marées, poursuivent leurs actions, particulièrement dans les territoires. C'est là que les initiatives et l'innovation se créent pour toujours repenser et réinventer les valeurs, le sens et l'impact de l'éducation populaire, en privilégiant le dialogue avec les collectivités et les habitants, dans une époque où les technologies de l'information et communication connaissent une expansion à vitesse grand V.

Photographie d'un séjour en Crète.

©Archives de Diabolo Menthe,
Archives départementales du Val-de-Marne,
607 J 17, 2006.





2014

Invitation à participer
à la réactualisation
du projet pour la convention
territoriale de la FNLL.

©Archives de la FNLL,
archives en cours de dépôt,
2011.

Photographie d'un "café blabla"
dans un foyer Léo Lagrange à Rennes.

©Archives de la Fédération nationale Léo Lagrange
(FNLL), fonds en cours de dépôt, 2010.



Samedi 26 mars, de 10h à 16h
ALSH Jules Verne, 4 rue de Honfleur, Tours nord

Convention Territoriale

La Fédération Léo Lagrange réactualise son projet !



POUR QUOI FAIRE ?

Renouveler son projet éducatif,
d'où découle ses actions au quotidien.
La convention tourangelle travaillera
sur les publics adolescents, adultes et aînés.



POUR QUI ?

Tous ceux qui participent à la vie de l'association :
usagers loisirs et enfance, associations, parents,
salariés, bénévoles...

COMMENT ?

En participant aux ateliers thématiques
de la journée du 26 mars, dont les travaux
nourriront le projet présenté au Congrès
de la Fédération les 28,29 et 30 octobre
2011 à Nantes.



**RENSEIGNEMENTS
INSCRIPTIONS**
02 47 49 01 20
accueil-nord@leo-tours.org



Le Fonjep a achevé pendant cette décennie la rédaction de sa charte de cogestion, fidèle à un modèle original. Nous avons étudié pendant sept ans les modèles socio-économiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire et produit le kit JEP'ambitions, traduction concrète et accessible de ce travail. Nous nous attelons désormais à un nouveau chantier, celui de l'évaluation partagée. Ce projet ambitieux vise à comprendre comment construire les modalités d'une évaluation qui soit à la fois respectueuse des singularités des projets associatifs, qui ne se limite pas à une mesure de conformité à la commande et qui permette aux acteurs publics de contrôler le bon usage des moyens publics.

Charte de cogestion du Fonjep, 2016.



1 PRÉAMBULE

Le Fonjep (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) est « une association dont le fonctionnement est cogéré par les représentant(e)s des membres institutionnels et les représentant(e)s des associations pour permettre la coopération entre les membres institutionnels (État, collectivités territoriales, leurs établissements publics) et les associations et autres organismes privés sans but lucratif concourant à la cohésion sociale. » (Article 1 des statuts modifiés lors de l'AGE du 10 décembre 2013)

Le Fonjep trouve sa source au sein de la jeunesse et l'éducation populaire et s'est élargi, depuis, à d'autres champs d'intervention.

Si l'éducation populaire s'inscrit dans une longue histoire et dans un riche héritage, sa force et son intérêt tiennent d'abord dans sa capacité à répondre aux enjeux de son temps. Aujourd'hui comme hier, l'éducation populaire, face aux mutations de la

société, construit des alternatives éducatives, culturelles, sociales, économiques et citoyennes.

Les pratiques de l'éducation populaire s'inscrivent dans un projet d'émancipation individuelle et collective, un projet de transformation sociale, un projet qui vise à révéler et à renforcer la capacité de chacun à comprendre et à agir sur le monde.

L'éducation populaire est utile par son ambition émancipatrice, son projet de transformation sociale, sa force d'innovation sociale, sa contribution à la richesse collective. Elle est plurielle par la pluralité de ses champs d'action, la diversité des acteurs et des personnes concernées. Elle est engagée par une démarche militante, des pratiques et des processus participatifs.

Le Fonjep est un outil de gestion de fonds publics destinés à renforcer le développement global des projets associatifs. Au-delà de cette mission,

il peut être un lieu d'observation des évolutions sociales et permettre des échanges pour susciter des projets pluriels et/ou des expérimentations. C'est aussi un espace où sont interrogées les politiques publiques et proposés des ajustements.

L'État¹, les collectivités territoriales et les associations reconnaissent le caractère unique et indispensable du Fonjep en tant qu'espace formel et informel de rencontres du secteur associatif et des pouvoirs publics.

Le Fonjep a pour vocation à travailler, autant que faire se peut, avec toutes les parties prenantes (responsables associatifs, porteurs des postes Fonjep, publics bénéficiaires des actions). Il a également pour vocation de travailler avec les autres acteurs institutionnels, notamment le Cnajep et les autres coordinations associatives. Le Fonjep exerce ses compétences sur la France hexagonale et l'outremer. Il est ouvert sur l'international.

2 LA COGESTION AU FONJEP

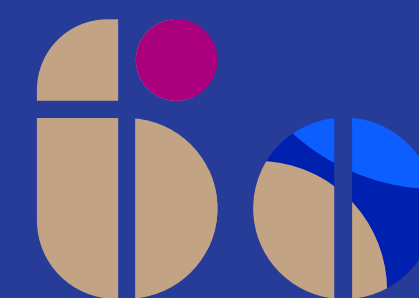


Séance de travail du conseil d'administration sur le thème de la cogestion. Mars 2016.

La cogestion est une modalité de coopération pour répondre ensemble à des besoins, dans un but commun. Elle trouve son sens dans l'action. Elle se traduit par des rencontres, des dialogues et la mise en oeuvre de projets pour l'atteinte d'objectifs communs.

Au Fonjep, la co-gestion permet la construction et la réalisation, en commun, du projet associatif défini et évalué ensemble. Elle intègre également le pilotage et l'administration de l'association Fonjep.

¹- Le terme « d'État » comprend toutes ses composantes (administration centrale et services déconcentrés).



2024

3 ÉTHIQUE DE MISE EN ŒUVRE PARTENARIALE

Pour construire, réaliser, évaluer ensemble leur projet commun et pour piloter et administrer l'association Fonjep, l'État, les collectivités territoriales et le secteur associatif se réfèrent aux valeurs définies ci-dessous



3.1 SENS DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'État et les collectivités territoriales reconnaissent l'indépendance des associations et considèrent la diversité du monde associatif comme une richesse pour le développement de projets d'intérêt général. Les associations sont indispensables car elles contribuent à la vitalité démocratique et à l'engagement citoyen. Elles fondent leur légitimité sur la participation libre, active et bénévole des citoyens à un projet commun, sur leur capacité à défendre des droits, à révéler les aspirations et les besoins des personnes et à y apporter des réponses. Dans le cadre du Fonjep, chaque association oeuvre au-delà de ses intérêts particuliers. L'État et les collectivités territoriales prennent en compte les considérations des associations dans leurs réflexions pour développer leurs politiques publiques.

3.2 CONFIANCE RÉCIPROQUE

Le Fonjep est un lieu d'échanges de connaissances auxquelles chacun contribue par une écoute des besoins et contraintes de chaque administration et association représentée. Une relation de confiance réciproque prévaut dans les modalités de travail en commun. Elle est construite par le respect d'un cadre commun (telle que la présente charte). Elle repose sur la qualité des informations transmises, les explications apportées sur les prises de position de chacun et la visibilité des décisions.



Séance de travail du conseil d'administration sur le thème de la cogestion. Mars 2016.

4 MODALITÉS DE COGESTION

Au-delà de relations bilatérales, l'État, les collectivités territoriales et le secteur associatif sont pleinement acteurs de l'association Fonjep en étant force de propositions et d'initiatives. Ils unissent leurs efforts pour initier une dynamique propice à la gestion des postes Fonjep, et aux différents travaux inhérents à ses missions (analyses, publications d'études, initiation de projets, organisation d'événements...)

4.1 CONCERTATION

Chaque collège organise avec ses membres une concertation préalable à la tenue des réunions du conseil d'administration, afin de déterminer une position commune. Cette modalité de travail facilite le partage de représentations et la co-construction lors des conseils d'administration. Les décisions prises en conseil d'administration sont dépendantes des mandats donnés aux administrateurs par leurs organisations respectives.

4.2 ENGAGEMENTS

4.2.1 Engagements de l'État et des collectivités territoriales dans la cogestion

L'État et les collectivités territoriales s'engagent à :

- Partager les informations nécessaires à la réalisation des missions du Fonjep.
- Exposer les éléments de leurs réflexions sur les politiques publiques

relatives aux missions du Fonjep.

- Sensibiliser, interpeller leurs administrations respectives pour une meilleure prise en compte des besoins des associations,
- Permettre une meilleure connaissance de la vie associative et des approches partenariales.

4.2.2 Engagements des associations dans la cogestion

Les associations s'engagent à :

- Apporter des éléments de connaissance et d'analyse qualitative et quantitative sur la vie associative,
- Interpeller et alerter le collège institutionnel sur l'évolution des besoins.
- Être attentif à la qualification, la promotion sociale des bénévoles et salariés, et à la pérennisation des emplois.
- Exposer les éléments de leurs réflexions sur les politiques publiques.
- Participer à la mise en oeuvre de politiques publiques et à leur évaluation

4.2.3 Engagements de l'État, des collectivités territoriales et des associations dans la cogestion

L'État, les collectivités territoriales et les associations s'engagent à :

- Créer les conditions favorables pour une dynamique de travail collaboratif.
- Contribuer à la constitution de connaissances et au partage d'analyses sur leurs champs d'intervention.
- Être force de proposition de projets et expérimentations à coconstruire entre l'État, les collectivités territoriales et les associations

5 DÉCLINAISON, SUIVI, ÉVALUATION ET MISE EN ŒUVRE NATIONALE ET LOCALE DE LA CHARTE DE LA COGESTION

La mise en oeuvre aux plans national et territorial de la présente charte fait l'objet d'un bilan présenté chaque année à un conseil d'administration du Fonjep, après des travaux conduits par les comités régionaux. Le bilan

repose notamment sur l'évaluation de l'avancement des actions inscrites dans le plan d'action bisannuel figurant en annexe de la présente charte qui en constitue la déclinaison opérationnelle

FONJEP
 Fonds de coopération
 de la jeunesse et de l'éducation populaire

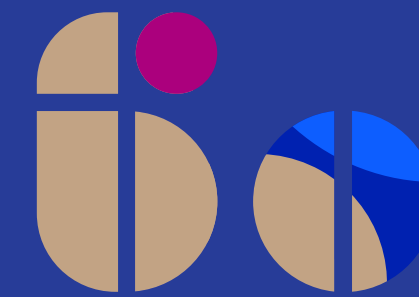
51, rue de l'Amiral Mouchez
 75013 Paris
 Tél. : 01 43 13 10 30
 secretariat@fonjep.org
 www.fonjep.org

Fonjep, Décembre 2017.

2014

L'AVENIR

FONJEP 1964-2024
60 ANS D'ACTION
POUR L'ÉDUCATION
POPULAIRE

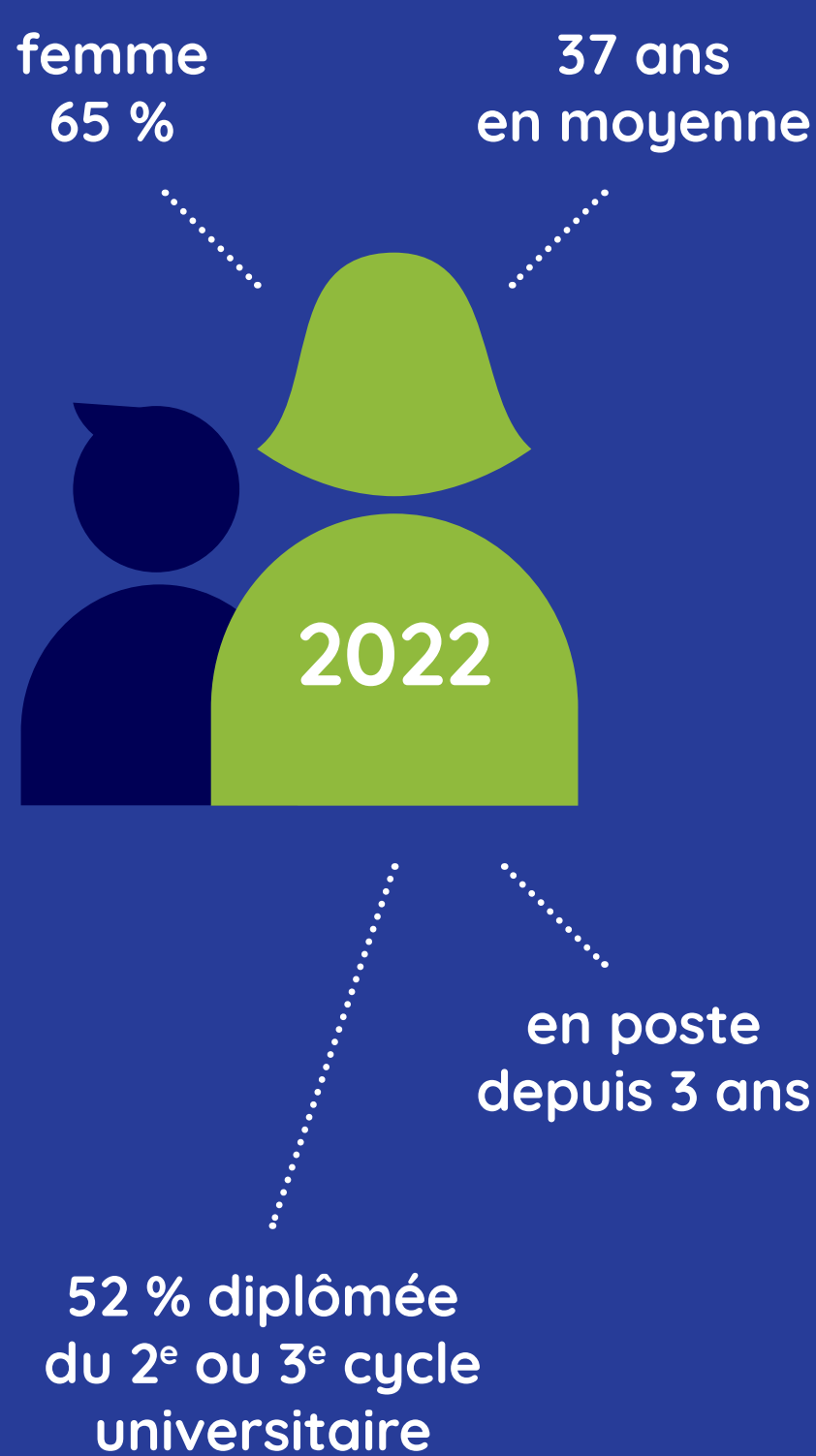


2024

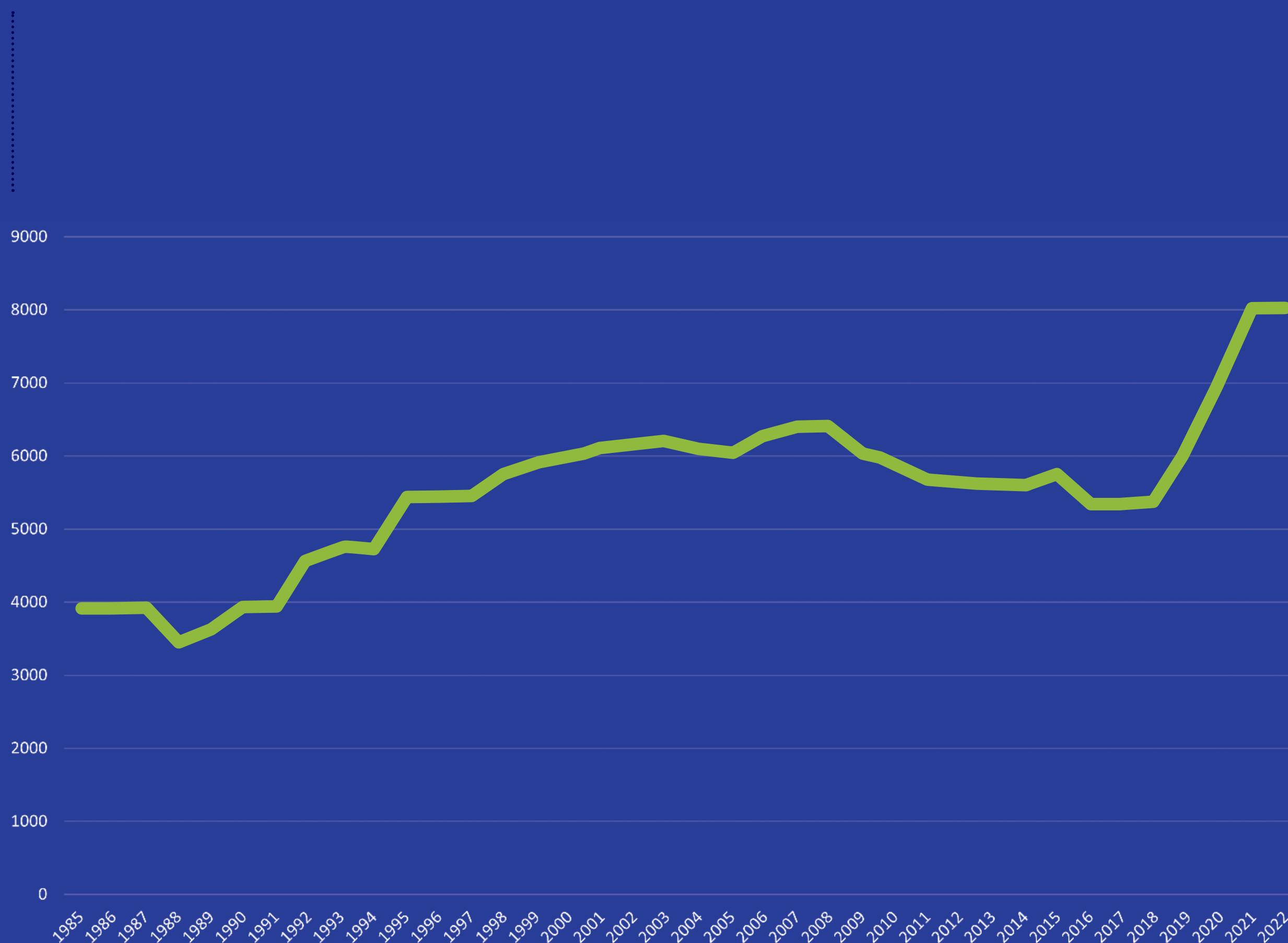
Le profil type du salarié en poste Fonjep en 2022

Hors postes Fonjep Jeunes

Le profil type du salarié en poste Fonjep est une femme (65 %) d'un âge moyen de 37 ans avec une ancienneté moyenne sur le poste de 3 ans, et diplômée du 2^e ou 3^e cycle universitaire (52 %).



Graphique présentant l'évolution du nombre de postes entre 1985 et 2022.



Photographie de la rencontre Projep « Professionnalisation et formation dans l'éducation populaire » du 28 février 2022.



2014

L'AVENIR

FONJEP Solidarité
Internationale

Le Pôle de Solidarité Internationale gère cinq dispositifs de solidarité internationale, financés par le MEAE et l'AFD :

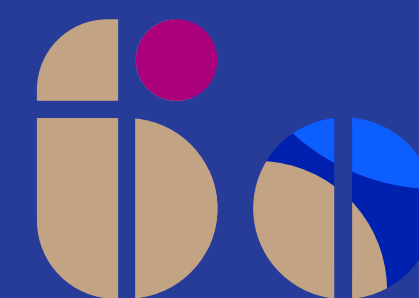
- le volontariat de solidarité internationale,
- le volontariat d'échanges et de compétences,
- les postes Fonjep-ECSI,
- les dispositifs Jeunesse et solidarité internationale et Ville, vie, vacances et solidarité internationale,
- l'initiative pour la solidarité internationale.

Chaque dispositif connaît ou connaîtra des évolutions et des changements dans un futur proche.

Le Fonjep, ainsi que ses partenaires, ont pour objectif d'amplifier les missions de volontariat de solidarité internationale (VSI) à l'horizon 2027 pour proposer toujours plus des missions de qualité pour les volontaires. De plus, le VSI de réciprocité a vu le jour grâce à la loi du 4 août 2021. Cette ouverture à la réciprocité était demandée depuis plusieurs années par les acteurs du secteur et elle souligne l'évolution de la notion de solidarité internationale. En effet, le principe de réciprocité permet de développer des relations plus équilibrées entre tous les acteurs et de construire des liens plus solides.

Le volontariat d'échanges et de compétences est un appel à projets au sein duquel la notion d'échange et de transfert de compétences et d'expertise est essentielle. De plus, cet appel à projets propose des missions de volontariat innovantes, tant sur la forme que sur la durée,

afin d'attirer un public ne pouvant s'engager pour une longue durée. Notre volonté est de continuer à diversifier le public du volontariat international afin que de plus en plus de profils variés puissent trouver des missions qui leur correspondent. Un nouveau triennal des postes Fonjep-ECSI vient de s'ouvrir. Pour la première fois, ces postes sont financés à hauteur de 10 000 € par an, ce qui a permis de diversifier le profil des titulaires de ces postes (chargée d'animation, chargée de mission, responsable, cadre, etc.). Nous souhaitons donner une nouvelle impulsion et dynamique à cette nouvelle communauté des titulaires des postes. Une évaluation des dispositifs Jeunesse et solidarité internationale et Ville, vie, vacances et solidarité internationale commencera en 2024. Cette évaluation permettra d'analyser les impacts de ces projets dans la vie des jeunes et ainsi d'avoir des pistes de réflexion pour une possible évolution de ces dispositifs. Un chantier similaire débutera pour le dispositif Initiative pour la solidarité internationale.



2024

Photographie prise lors du projet « Rencontrer l'autre au-delà du territoire » (JSI-VVSI) en 2023 en République démocratique du Congo.



Photographie prise lors au cours du projet « Favoriser l'implication de toutes et tous, au croisement de l'intergénérationnel et de l'interculturalité pour la co-construction de projets solidaires durables » (JSI-VVSI) en 2023 au Sénégal.



2014

L'AVENIR

Le Pajep devrait bientôt avoir achevé la collecte des archives de toutes les têtes de réseau. Il est donc important à présent de rendre les associations autonomes dans la gestion de leurs documents, et de valoriser ce qui a été collecté.

PAJEP
Archives de l'éducation populaire

Dans ce cadre, un cycle de formation reconnu par la branche professionnelle a été construit par les partenaires (Archives nationales, Archives départementales du Val-de-Marne, Mission des archives et du patrimoine culturel des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ; de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques) du Pôle. Divisé en trois jours, ce cycle vise à former au mieux des salariés ou bénévoles des associations afin que ces dernières puissent travailler d'elles-mêmes sur leurs archives.

Page de couverture du Guide des sources des archives des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

Archives des
mouvements de
jeunesse et
d'éducation populaire

Guide des sources

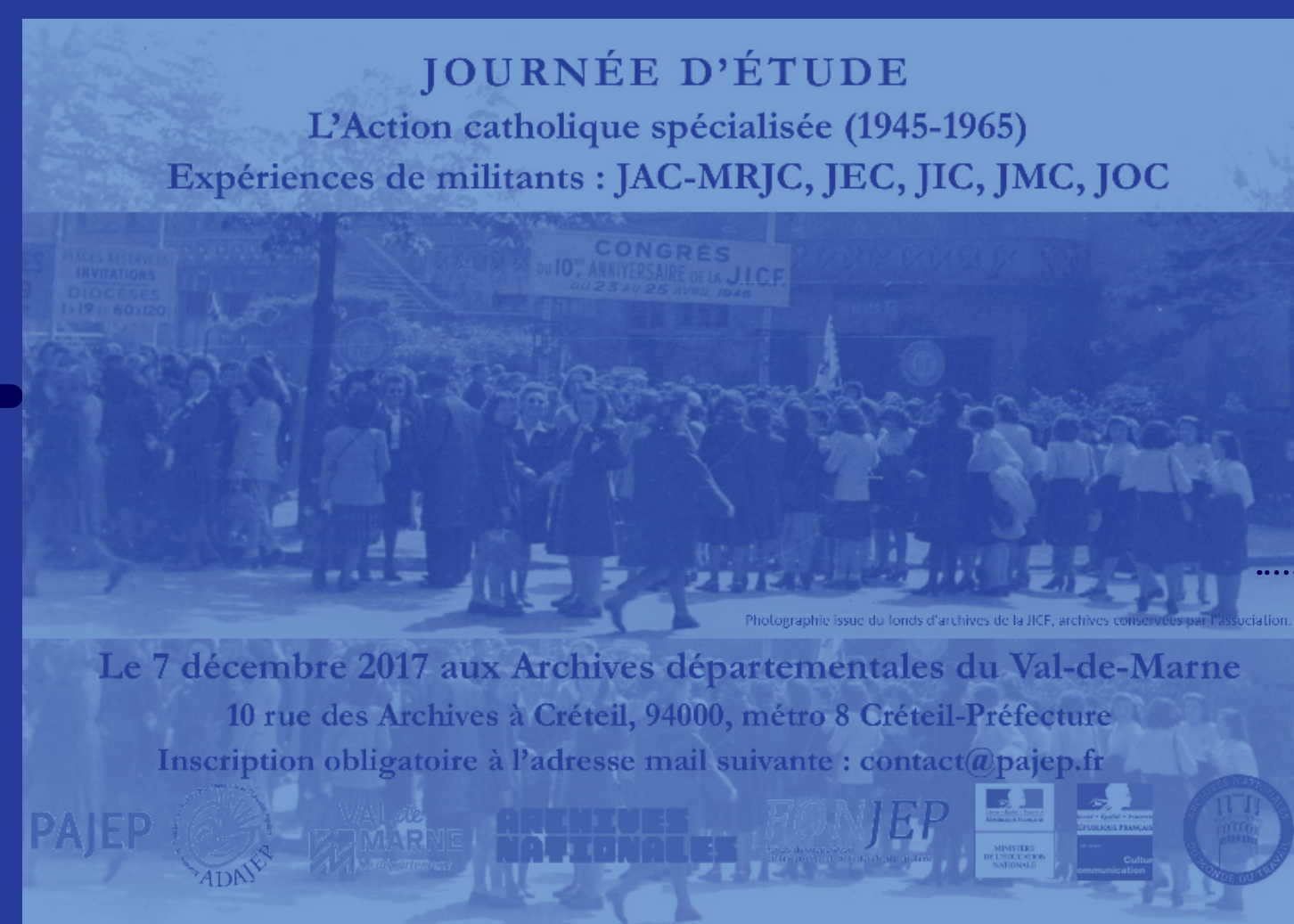
Mis à jour le 1^{er} juillet 2023

Logo de l'Adajep.

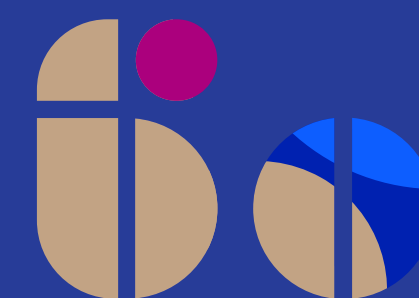
 **ADAJEP**
L'histoire se construit aujourd'hui

2024

De plus, un cycle scientifique s'est achevé en 2022, conclu par un colloque venant faire la synthèse de plusieurs journées d'étude organisées pendant cinq ans. Le conseil scientifique du Pajep se tourne maintenant vers une nouvelle programmation, axée sur l'étude de l'éducation populaire vue aux prismes du rural et du handicap.



FONJEP 1964-2024
60 ANS D'ACTION
POUR L'ÉDUCATION
POPULAIRE



Flyer de la journée d'étude sur l'action catholique spécialisée (1945-1965) du 7 décembre 2017 aux Archives départementales du Val-de-Marne.

Enfin, le Pajep continue de mettre à jour son Guide des sources des archives des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Celui-ci recense les fonds d'archives produits par des personnes privées : associations nationales, territoriales et militants de jeunesse et d'éducation populaire. Le Pajep participe également aux riches travaux menés par l'Association des déposants d'archives de jeunesse et d'éducation populaire (Adajep).

Affiche du film anniversaire des 80 ans des Ceméa.

80 ANS
1937 d'actions
2017 d'Éducation
nouvelle

ET L'HISTOIRE VA COMMENCER...
80 ANS, TOUJOURS PASSEURS !

CEMÉA
ÉDUCATION

PAJEP
Pour la coopération des acteurs des associations de jeunesse et d'éducation populaire

**VAL de
MARNE**
Le département

2014

L'AVENIR

PAJEP

Archives de l'éducation populaire

2024

Affiche du colloque « De l'animation nature à l'éducation à l'environnement. France - années 1970-1990 » des 30 et 31 mars 2022.

Page de couverture de Voir, juger, agir. Action catholique, jeunesse et éducation populaire (1945-1979).

H I S T O I R E

Voir, juger, agir

Action catholique, jeunesse et éducation populaire (1945-1979)

Sous la direction de
Bernard Giroux



DE L'ANIMATION NATURE À L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ? FRANCE - ANNÉES 1970-1990

COLLOQUE | 30 ET 31 MARS 2022

AUBERGE DE JEUNESSE YVES ROBERT (AUDITORIUM) HALLE PAJOL
20 ESPLANADE NATHALIE SARRAUTE 75018 PARIS - MÉTRO MARX DORMOY OU LA CHAPELLE

PAJEP

Archives de l'éducation populaire

2024

60 ANS D'HISTOIRE : LE FILM

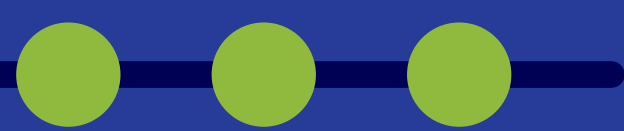
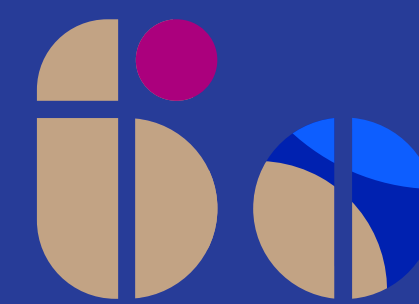
Pour ses soixante ans, le Fonjep réalise un film.
L'objectif était de retracer l'histoire de l'éducation
populaire au travers de six décennies.



Jean Crousillac, producteur,
à gauche et Laura Delle
Piane, réalisatrice, à droite.

Philippe Bordier,
président de l'Adajep,
maquillé par Aurore
Lévêque.





Dans ce cadre, le Fonjep a travaillé avec la société de production Faireprod, et plus particulièrement avec Jean Crousillac, et la réalisatrice Laura Delle Piane. Nous les remercions tous les deux infiniment, ainsi que leurs équipes qui nous ont permis de mener à terme ce projet ambitieux.

Plus particulièrement, nous remercions toutes les personnes que vous voyez apparaître dans ce film : Patrick Chenu, Frédéric Cholé, Philippe Bordier, Laurent Besse, Jacques Guenée, Nadine Dussert, Denise Barriolade, Chantal Bruneau, Daniel Frédout, Paul Masseron et Guillaume Rodelet.

Photographie du tournage de l'entretien avec Jacques Guenée.



Photographie de Nouria Duthoit-Messaoudi, déléguée générale du Fonjep.

